



Cercle de fermières Saint-Gilbert

www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Histoire!

Le thème 2024-2025 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

C'est sous le thème « Travaillons en équipe avec nos membres » que notre année fermières débute ses activités avec la réunion mensuelle d'octobre qui se tiendra :

Mercredi le 8 octobre 2025

À 19h30

Dans notre local.



Divers sujets à discuter....

Lors de cette réunion, il sera discuté des choix d'ateliers à proposer pour l'automne et l'hiver à venir. D'ici là, merci mesdames de penser à ce qui pourrait être d'intérêt pour l'apprentissage de nouvelles techniques de tricot, broderie, tissage, bricolage et autres.

Comme certains montages de métiers à tisser sont à prévoir, pour cela aussi, vos idées sont attendues en ce qui concerne : choix des pièces, fibres, couleurs, etc..

Au plaisir de se rencontrer à notre rendez-vous mensuel d'octobre!



Elaine Loranger, responsable des communications

100 ans de savoir à partager



À L'AGENDA

Prochaine séance du conseil :

Jeudi 2 octobre

Collecte des encombrants :

17 septembre

Période de réception des candidatures :

19 septembre au 3 octobre

Le Gilbertain

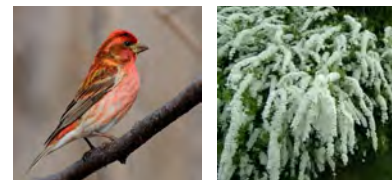
Septembre 2025

Vous avez de belles photos de paysages Gilbertain, de votre résidence ou d'événements de la Municipalité ?

Transmettez-les à info@saint-gilbert.ca. Elles pourraient nous servir pour la page Facebook, le site Web et le Gilbertain!

À lire ce mois-ci :

- Appel de soumissions pour le déneigement
- Avis public d'élection
- Ramonage de cheminée : offre de la CDESG



Retrouvez-nous sur le Web et suivez-nous sur Facebook!

www.saint-gilbert.ca



Mot du maire

Chers concitoyens,

Je vous annonce que lors de la séance de juillet, le conseil a utilisé son pouvoir accordé par la *loi sur le patrimoine culturel* pour officiellement citer l'église comme immeuble patrimonial. Qu'est-ce que cela implique? Cela signifie qu'immédiatement à partir du moment de sa citation, aucune démolition, modification ou réparation touchant l'extérieur de l'immeuble ne peut être effectuée sans l'approbation du conseil suite à une recommandation du conseil local du patrimoine, et ce, peut importe qui en est propriétaire.

De plus, cette citation permet également à l'église de devenir plus facilement admissible à des subventions gouvernementales pour un propriétaire qui souhaiterait les utiliser. On peut se réjouir de savoir que notre église est maintenant officiellement protégée pour l'avenir.

Sur un autre sujet, les travaux d'amélioration de la salle communautaire sont presque terminés. Parmi les modifications, vous pourrez constater entre autres l'ajout d'une cuisine très utile pour les réceptions, des toilettes refaites à neuf et l'ajout d'un abreuvoir d'eau froide. Bien que ce ne soit pas visible, il est aussi important de mentionner que toute la tuyauterie jusqu'à l'extérieur a également été refaite en neuf. Les tuyaux d'évacuation étaient suffisamment vieux pour s'être effondrés à certains endroits et ils avaient grandement besoin d'une remise à neuf. Tout est maintenant pleinement fonctionnel.

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron

Maire de Saint-Gilbert

Messages de nos partenaires et organismes communautaires

RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE

Il est temps de prévoir le ramonage de votre cheminée. Encore cette année, la Corporation de Développement Économique de St-Gilbert va assurer le regroupement des résidents intéressés à ce service afin que l'entreprise en charge ne se déplace qu'une seule fois, soit **samedi le 20 septembre 2025**. En cas de pluie, ce sera reporté au lendemain.

Les tarifs sont les suivants et non négociables, taxes en sus :

- ♦ 80\$ ramonage d'une cheminée
- ♦ 40\$ ramonage d'une 2e cheminée
- ♦ 15\$ nettoyage d'un tuyau supplémentaire
- ♦ 40\$ inspection visuelle uniquement (cheminée)

Pour les gens intéressés, vous n'avez qu'à communiquer par téléphone avec Madame Carmen Bilodeau au 418 268-8948 ou par courriel à l'adresse suivante : normand.jo12@gmail.com **avant le 18 septembre**. N'oubliez pas de nous indiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone pour vous rejoindre.

Ne tardez pas à le faire !

À noter que le ramoneur se réserve le droit de refuser d'effectuer la tâche à certaines résidences.

Merci et une belle fin d'été à tous !



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-GILBERT

Vous ne savez pas si vous figurez sur la liste électorale pour vous prévaloir du droit de vote lors de l'élection municipale du 2 novembre ?

Contactez la présidente d'élection afin de connaître la procédure.

Les informations se trouvent dans l'avis public d'élection et sur le site de la Municipalité.



Yvan Gignac

Service de déneigement

Saint-Gilbert

418 284-4723

- ❖ Service 24 h, en fonction des chutes de neige
- ❖ Contactez-moi pour une soumission
- ❖ Au plaisir de vous servir!

Comme chaque année, la fondation organise son événement Vins et fromages, qui se tiendra le 24 octobre 2025.

Pour vous procurer un billet, téléphonez au 418 284-1087 ou à l'école au 418 268-3561 poste 0.

16^E ÉDITION

SOUS LA PRÉSIDENTE
D'HONNEUR DE
M. GRATIEN DOUVILLE



Vins & FROMAGES

24 OCTOBRE 2025
19H

80\$

École secondaire de St-Marc

Viser haut!



Fondation
École secondaire de Saint-Marc

Billet #

Des nouvelles de la FADOQ Saint-Gilbert



Bonjour à tous les membres,

C'est maintenant le retour de nos réunions mensuelles après les vacances d'été.

La première rencontre se tiendra le **mercredi 17 septembre à 19hre, (CA)** ainsi que les **mercredis 1^{er} octobre (cartes, jeux de société) et 15 octobre (CA), à 19hre** également dans notre local habituel.

Il est important de vérifier votre carte de membre, car pour une grande majorité des membres ,le renouvellement a lieu en septembre.

Vous pouvez rejoindre notre secrétaire-trésorière Ghislaine Marcotte au numéro de téléphone suivant : 418 268-8119

Le coût de la carte est de: 30 \$ pour 1 an

55 \$ pour 2 ans

Pour la **carte affinité**: pour les moins de 50 ans, le coût est de 12 \$, valide pour 1 an.

Cette carte donne droit de participer aux activités de notre club, mais ne donne pas droit aux rabais-privilèges ni droit de vote aux assemblées.

Le rassemblement de secteurs a eu lieu le 8 septembre , à Saint-Raymond, pour une mise à jour des nouvelles directives de notre bureau régional.

Au plaisir de vous retrouver,

Raymond Groleau, président.

Municipalité de Saint-Gilbert | 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) G0A 3T0

Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10:00 à 12:00 et de 13:00 à 15:00.

Tél. : 418 268-8194 | info@saint-gilbert.ca



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSION
DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL
SAISON 2025-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée;

La Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement du stationnement du centre municipal pour la **saison 2025-2026** (de la première à la dernière chute de neige).

Les espaces à déneiger sont :

- La partie avant et les deux côtés du centre municipal, ce qui comprend l'accès nord-est et ouest.
- L'accès conduisant de la salle des patineurs à la patinoire
- La sortie arrière du centre municipal
- L'accès à la réserve de la chaufferie à la biomasse forestière

Clauses d'exécution des travaux :

Le déneigement du stationnement du centre municipal doit être effectué **tous les jours de la semaine** (7 jours sur 7) et **avant les heures d'ouverture du bureau municipal**, et ce, dès qu'il y a accumulation de **5 centimètres de neige**. La neige devra être déposée en cours arrière autant que possible et entassée de façon à dégager entièrement le stationnement.

Le déneigement doit être fait à l'aide d'un **tracteur** d'un minimum de 50 forces (h.p.) muni d'un godet hydraulique ou d'une grappe à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. L'entrepreneur devra fournir des équipements et véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la SAAQ. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les bâtiments, enseignes, lampadaires, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 10h et 15h), **sous enveloppe cachetée** et clairement identifiée : « **Soumission - déneigement du centre municipal** ». Les soumissions seront reçues **jusqu'à 16 heures, jeudi le 2 octobre 2025** et ouvertes avant la séance du conseil municipal le soir-même, à 19h45, dans la salle du conseil.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses avant les taxes applicables. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Une preuve d'assurance responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière



Inscription : répit et activités de l'automne de l'APHP !

Inscription à partir du 3 septembre 2025

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

- Carte de membre usager 2025-2026 de l'APHP.

Si vous n'avez jamais été membre, contactez-nous au 418-340-1257 p.0

Comment s'inscrire si vous êtes déjà membre de l'APHP

- EN LIGNE pendant la période d'inscription au www.aphport.org sous l'onglet *inscription*.
- PAR LA POSTE : En remplissant le formulaire et en le retournant, à l'adresse suivante, 48, boul. Notre-Dame, Pont-Rouge (Québec) G3H 3K6.
- PAR COURRIEL : En remplissant le formulaire et en nous le retournant à l'adresse aphp@aphport.org
- Par téléphone au 418-340-1257 poste 0

Rappel concernant les abris d'hiver

Voici un rappel concernant les dispositions particulières relatives aux abris d'hiver et clôtures à neige, tel que défini au Chapitre 8 du Règlement de zonage de la Municipalité :

« Les abris d'hiver pour automobile ou porte d'entrée ainsi que l'installation de clôture à neige sont autorisés dans toutes les zones pour la période du **15 octobre d'une année au 1^{er} mai** de l'année suivante. »

Merci de votre collaboration!





AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de Saint-Gilbert

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mylène Robitaille, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou de maire	
Poste de conseillère ou conseiller 1	Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3	Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5	Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants : Du 19 septembre au 3 octobre 2025

Horaire

Mardi	9h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Mercredi	9h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Jeudi		13h00 à 17h00

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9h00 à 16h30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote localisé dans la salle communautaire au 110 rue Principale, aux dates et aux heures suivantes :

- Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025 de 10h00 à 20h**
- Jour du vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 15 octobre à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

- 4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Claudette Gignac.**
- 5. Aucun adjointe ou adjoint n'a été désigné pour recevoir les déclarations de candidature.**
- 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.**

Présidente d'élection : Mylène Robitaille
110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0
mylene.robitaille@saint-gilbert.ca
418 268-8194 poste 101

Donné à Saint-Gilbert, ce 10^e jour de septembre 2025


Mylène Robitaille
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSION
DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE
SAISON 2025-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée;

Que la Municipalité de Saint-Gilbert demande des soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie situées sur le territoire de la municipalité pour la saison 2025-2026.

Clauses d'exécution des travaux :

Afin de garantir la sécurité des citoyens, **le déneigement complet des bornes-incendie doit être effectué dans les 24 heures suivant la fin d'une accumulation significative de neige**. Aucun avis officiel n'est donné à l'entrepreneur pour commencer les opérations. L'entrepreneur doit procéder au déneigement dès qu'il y a une accumulation de neige de deux centimètres et demi (2,5 cm) provenant d'une ou plusieurs précipitations. Le déneigement inclut de façon non limitative, le grattage, le soufflage des espaces autour des bornes incendies à l'aide d'un tracteur en bonne condition de marche, d'un minimum de 50 forces (h.p.) et muni d'un godet hydraulique à l'avant et d'un souffleur à neige à l'arrière. Le déneigement mécanique doit être complété manuellement à l'aide d'une pelle de façon à assurer la libération complète de la neige accumulée sur et autour des bornes d'incendie. La neige devra être soufflée entièrement et entassée de façon à dégager entièrement la voie publique.

L'entrepreneur doit s'assurer que les biens de la Municipalité tels que les enseignes, la signalisation, les lampadaires, les bornes d'incendie, les arbres et autres ne soient pas endommagés lors des opérations de déneigement. L'entrepreneur est responsable des dommages causés à la propriété de la Municipalité ainsi qu'aux propriétés privées au cours et à l'occasion de l'exécution de son contrat.

L'entrepreneur devra fournir des équipements et des véhicules de déneigement en bon ordre de fonctionnement, inspectés selon les normes de la Société automobile du Québec. Une liste du matériel avec lequel l'adjudicataire se propose d'exécuter les travaux doit être transmise à la Municipalité avant le début de la saison.

Si l'entrepreneur fait défaut des obligations et ou si le directeur constate que l'entrepreneur n'a pas fait ou n'a pas bien effectué les travaux exigés en vertu du présent document ou n'y apporte pas toute la diligence requise ou ne respecte pas les délais, le directeur pourra mettre en œuvre les équipes et outillages nécessaires pour suppléer au défaut de l'entrepreneur sur simple avis verbal. Dans le cas où la Municipalité serait obligée d'effectuer les travaux elle-même, l'entrepreneur s'engage à rembourser à la Municipalité les dépenses encourues et, de ce fait, autorise la Municipalité à déduire lesdites dépenses à même les versements.

Présentation des soumissions :

Toute soumission doit être remise à la directrice générale afin de recevoir une preuve de dépôt de ladite soumission, et ce, aux heures d'ouverture du bureau municipal (mardi, mercredi et jeudi entre 10h et 15h), sous enveloppe cachetée identifiée « **Soumission pour le déneigement des bornes d'incendie** ». Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures, jeudi le 2 octobre 2025 et ouvertes avant la séance du conseil municipal le soir-même, à 19h45, dans la salle du conseil.

Le prix soumis est un prix forfaitaire qui englobe toutes les dépenses **avant les taxes applicables**. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune compensation pour augmentation de salaires, hausse de taxes, coût élevé du carburant, etc.

Document à fournir avec la soumission

Une preuve d'assurance-responsabilité couvrant les travaux pour lesquels le soumissionnaire offre ses services devra être fournie en vue d'obtenir le contrat.

Clause de réserve

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Gilbert ce 9^e jour du mois de septembre 2025.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière



Résumé des séances du conseil de juillet et août

- ◆ Dépôt du rapport du maire aux citoyens relativement à la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024
- ◆ Autorisation de fermeture du bureau municipal du 7 au 18 août 2025
- ◆ Adoption du calendrier de publication du Gilbertain modifié pour l'année 2025
- ◆ Appui au projet de Mme Meggie Perron pour la requalification de l'église
- ◆ Transfert des opérations des administrateurs du centre médical (CMPOP)
- ◆ Octroi d'un mandat pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement du chemin de la Baie à Arpo groupe-conseil
- ◆ Approbation du plan projet de lotissement numéro 46_a424pr3v6 de M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre – projet de lotissement et de réaménagement de l'intersection du chemin de la Baie
- ◆ Soutien financier aux opérations de la Capsa, organisme de bassin versant pour l'année 2025
- ◆ Contribution financière à la Chambre de commerce de l'Ouest de Portneuf pour le Groupe d'action en développement durable
- ◆ Acquisition d'un enregistreur de données auprès de Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ) pour le compteur de la route 354
- ◆ Adoption du règlement numéro 152-2025 : citation de l'Église de Saint-Gilbert
- ◆ Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 155-2025, règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement 04-2020 relatif à l'économie d'eau potable
- ◆ Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme U-04-2014 afin d'agrandir l'affectation extraction à même une partie de l'affectation agricole dynamique
- ◆ Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone extraction Ex-1 à même une partie de la zone agricole dynamique A-1
- ◆ Nomination de Mme Catherine Plante au sein du Comité des loisirs de la municipalité
- ◆ Autorisation de passage au Club motoneige Poulamon inc. pour les sentiers 3, 23 et sentier de la Baie ainsi que dans l'emprise d'une section de la rue Principale
- ◆ Octroi de contrat de réfection d'asphalte sur la rue Principale
- ◆ Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

Édition 2025



Une aventure gastronomique au profit de la santé

Faites partie de cette aventure gourmande et solidaire, où chaque arrêt est une occasion de célébrer le savoir-faire local et de faire une réelle différence dans la communauté.

- Date : 5 octobre 2025 (départs entre 10h30h et 12h30)
- Objectif financier : 75 000 \$ net pour améliorer les soins de santé dans Portneuf
- Visibilité exceptionnelle pour nos partenaires

Joignez-vous à nous pour faire du Rallye Gourmand 2025 un succès aussi savoureux que solidaire !

VITALITÉ RURALE
SITUATION · SOLUTIONS · RÉSULTATS

RÉUNION D'INFORMATION

mercredi 17 septembre à 18h30
Restaurant Le Chavigny

Invitation à toutes les personnes jeune et moins jeune qui s'intéressent au maintien des services de proximité commerces écoles etc,

Pourquoi :

- Pour comprendre la démarche de revitalisation rurale amorcée il y a 15 ans dans l'Ouest de Portneuf.
- Pour comprendre comment les projets sont priorisés.
- Bilan des réalisations concrètes depuis 15 ans
- Et où en sommes-nous avec le Centre provincial d'expertise en énergie biomasse Desjardins.

Chambre de commerce
secteur ouest

Groupe d'action en
développement durable

de
Portneuf